



Mairie de Mortefontaine
18 rue Corot
60128 Mortefontaine
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25
mairie@mortefontaine-oise.fr

Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal

Nombre de membres		12	
Présents		8	
En exercice		12	
Qui ont pris part à la délibération		8	
Date de convocation du conseil municipal		10 décembre 2023	
Secrétaire de séance		François Pinson	
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		x	
Patrice Duval		X	Marie Odile van Oudheusden
Laurent Huet		x	
Evelyne Laffargue Moreno		x	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 94-2023

Objet : Ouverture de façon anticipée des crédits budgétaires au titre de la section investissement avant le vote du budget 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°49 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2023,

Considérant que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que le maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits et que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption,

Considérant que les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement hors crédits affectés au remboursement de la dette au budget primitif de l'exercice 2023 sont de 949 736,72 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DIT que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice 2024 est de 237 434,18 €

- AUTORISE le maire jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	CREDIT 2024
10086 Rénovation et agrandissement de la mairie	9 000	2 250
10097 Travaux Assainissement rue du Val	10 000	2 500
10099 Chaudière Ecole	7 400	1 850
10101 Equipement mairie matériel et mobilier	5 000	1 250
10103 Entretien et réfection de voirie	10 000	2 500
10104 Matériel roulant – service technique	10 000	2 500
10107 Installations générales agencements divers	44 000	11 000
10108 Informatique et Téléphonie	15 000	3 750
10109 Réfection bâtiments communaux	50 184	12 546
10110 Travaux barrières chemins communaux	25 000	6 250
10111 PLU	15 000	3 750
10113 Fond du Parc	6 000	1 500
10117 Matériel Cantine	2 000	500
10118 Aménagement espace parc mairie	26 000	6 500
10119 Eclairage Public	60 000	15 000
10121 Fenêtres Ecole	35 000	8 750
10123 Chemins communaux – voiries	53 000	13 250
10124 Etude restauration de la Fontaine	7 000	1 750
10125 Réhabilitation Calvaire sur la D922	5 000	1 250
10126 Réhabilitation des tombes des soldats morts pour la France	15 000	3 750
10127 Restauration du mur du Parc	250 000	62 500
10128 Refonte des clés des bâtiments communaux	10 000	2 500
10131 Equipement pour la salle des fêtes	20 000	5 000
10132 Désimperméabilisation de la cour d'école	1 952.72	488.18
10133 Forêt cinéraire	13 000	3 250
10134 DUP Montaby	12 000	3 000
10135 Mur de l'Église	32 000	8 000
10136 Etanchéité du Clocher	20 000	5 000
10137 Travaux nouveau plan de circulation	15 000	3 750
10138 Auvent de la Mairie	40 200	10 050

10139 Portail du cimetière	3 000	750
10140 Plaine inondable	63 000	15 750
10141 Rachat terrain	60 000	15 000
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	949 736.72€	237 434.18€

Le conseil municipal approuve la démarche de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jacques FABRE